

Le Plan d'arrangement de 435 M\$ accepté par les créanciers

L'assemblée n'a duré en tout qu'une vingtaine de minutes. À l'unanimité des votes, les créanciers dans l'affaire du Plan de compromis et d'arrangement de la compagnie de chemin de fer Montréal Maine & Atlantique Canada ont accepté la répartition des quelque 435 millions du Fonds d'indemnisation des victimes du déraillement du 6 juillet 2013, en comptant les 137 M\$ en dollars canadiens que vient d'y ajouter World Fuel Services. Les familles des victimes et les sinistrés de Lac-Mégantic devraient ainsi toucher environ 200 millions.

RÉMITREMBLAY

Dans le gymnase du Centre sportif Mégantic, mardi après-midi, plusieurs avocats des créanciers, dont ceux du Recours collectif Lac-Mégantic représentant les 3 700 réclamants, et ceux du Gouvernement du Québec qui faisait savoir, la veille, que Québec retournerait dans la cagnotte sa part des indemnités d'assurance, soit 13,3 M\$ reçus de l'assureur de MMA, XL Group. Également sur place de nombreux citoyens, dont les trois représentants du Recours collectif, Guy Ouellet, Louis-Serges Parent et Serge Jacques. En tout, à peine une centaine de personnes.

«La distribution des montants d'indemnités aux familles et aux sinistrés devrait entraîner un essor économique», confiait Serge Jacques, peu avant l'ouverture de l'assemblée.

Selon le dernier tableau des indemnités prévues par le Plan, une fois soustraits les charges administratives et les frais d'avocats pour 21,8 M\$, une somme de 111,2 M\$ irait aux familles des personnes décédées dans la tragédie; 48,8 M\$ en réclamations en raison des lésions corporelles et des dommages matériels et 41,5 M\$ pour compenser les pertes matérielles et économiques.

Les réclamations gouvernementales représentent 191,5 M\$, dont une dizaine de millions pour la Ville de Lac-Mégantic.

Procureur au dossier, nommé par le gouvernement du Québec, Me Frédéric Maheux, originaire de Lac-Mégantic, assistait à l'assemblée, en compagnie de collègues. «Québec s'est assuré que sa part de l'argent qui serait remis aux sinistrés soit exempt des charges des professionnels aux dossiers, y compris les frais d'avocats», a-t-il confié, ajoutant que son travail n'était pas terminé pour autant. «On poursuit les recours judiciaires contre le Canadien Pacifique qui continue de contester l'ordonnance environnementale.»

Le Canadien Pacifique est la seule entité corporative visée par les poursuites qui a refusé de régler avec le contrôleur Richter. Selon l'un des avocats québécois présents à l'assemblée des créanciers, le CP est confronté à des poursuites du côté américain pour 170 M\$ de dollars, sans compter les autres poursuites qui pendent au nez des actionnaires du côté canadien. Si la compagnie de chemin de fer venait qu'à céder aux pressions, l'argent qu'elle verserait serait ajouté aux indemnités, selon le même barème de distribution élaboré par le contrôleur Richter Groupe Conseil.

Entre 400 000\$ et 5 M\$!

Les familles des 47 personnes décédées dans la tragédie de Lac-Mégantic seront indemnisées à hauteur de 111 M\$. Du nombre, 26 familles devraient recevoir entre 400 000\$ et 2 M\$; 8 familles entre 2 M\$ et 3 M\$; 13 autres entre 3 M\$ et 5 M\$ et une famille pour plus de 5 M\$. Ces montants sont calculés «avant l'imputation des honoraires

des avocats américains et dans certains cas des avocats du recours collectif», est-il précisé.

Pour les 3 700 réclamants qui ont déclaré des troubles et inconvenients dus à l'événement, une somme de 3 160\$ leur est accordée. À cela s'ajoute, pour 1850 d'entre eux, une indemnité de 630\$ par jour d'évacuation. Les 140 occupants de la zone rouge et de la zone jaune auront également droit à 31 560\$.

Une donnée difficile à évaluer, au dire même des avocats de Richter, les indemnités relatives aux chocs post-traumatiques. Le nombre de dossiers admissibles au Plan pourrait venir modifier le calcul définitif des montants à distribuer. Celles pour l'instant prévues pour du stress post-traumatique à court terme sont de 31 560\$ et 62 120\$ pour du stress post-traumatique à long terme. Dans les deux cas, les réclamants doivent présenter un formulaire rempli par un médecin. Le Plan d'arrangement avec les créanciers doit être accepté par la justice américaine avant la distribution des montants, prévue quelque part à l'automne.



Pour les avocats au dossier, dont ceux représentant le gouvernement du Québec, une autre manche vient d'être gagnée.

Photo Rémi Tremblay

Les employés de Billots Sélect réclament des indemnités

Victimes de l'échec des négociations entre la Ville et leur employeur, qui mènera vraisemblablement à la perte de leur gagne-pain, les travailleurs de l'usine de sciage Billots Sélect Mégantic ont tenu à s'exprimer sur cette «apparente» facilité à se replacer. Apparente parce que si l'offre ne manque pas dans le domaine, les conditions de travail risquent fort d'être moindres qu'actuellement pour une bonne partie de ces employés, dont plusieurs cumulent plus de 10 années d'ancienneté. Une situation qui demande compensation, réclament-ils.

CLAUDIA COLLARD

«C'est facile de dire qu'il y a plein d'emplois dans le domaine. Ici après 20 ans, on a cinq semaines de vacances et un salaire en conséquence. À l'âge qu'on est rendus, on ne retrouvera jamais ça. Il va falloir recommencer à zéro. Selon nous, cette expérience vaut quelque chose. On considère qu'une semaine de salaire exempte d'impôt par année d'ancienneté comme indemnité nous permettrait de se revirer de bord. On voit très bien qu'on n'a pu d'affaires sur ce terrain, le centre-ville est rendu ici. La Ville et notre employeur ne se sont pas entendus mais on ne veut pas

«quand est-ce que vous allez «sacrifier votre camp» (déménager l'usine)?» Comme si on avait quelque chose à voir là-dedans... Nous on veut se faire indemniser parce qu'on perd notre emploi et que ce n'est pas notre faute. Si l'usine avait été détruite dans l'incendie du 6 juillet 2013, on aurait été indemnisés. Là, on se retrouve au même point que si le moulin à scie avait brûlé, mais sans compensation.»

Pour ces travailleurs, le changement obligé d'emploi n'affectera pas uniquement leurs vacances et leur salaire horaire. «Moi, je reste juste à côté de l'usine. S'il faut aller travailler à Woburn par exemple, ce sont des

dépenses supplémentaires.» Il y a aussi ce père de famille dont la conjointe travaille de nuit. «Ici j'ai pu obtenir un horaire de travail qui répond à mes besoins. Ailleurs, est-ce que je vais retrouver ça? Je suis limité dans mes choix.» «À mon âge, c'est clair que je ne me replacerai pas. C'est triste de quitter le marché de l'emploi comme ça», dit un autre.

Les employés rencontrés vendredi dernier ont clairement fait leur deuil de leur avenir chez Billots Sélect. Mais avant de quitter leurs fonctions, ils réclament justice. Parce qu'il y a une différence entre partir la tête haute et partir enragé.



Le décompte est amorcé pour l'usine de Billots Sélect Mégantic.

Photo Claudia Collard